
DECRET N° 2018/3571 DU 18 JUIN 2018
portant nomination du Directeur Général du Centre National de
Réhabilitation des Personnes Handicapées Cardinal Paul Emile LEGER
(CNRPH).-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- Vu** la Constitution ;
- Vu** la loi n° 2017/010 du 12 juillet 2017 portant statut général des établissements publics ;
- Vu** le décret n° 2009/096 du 16 mars 2009 portant création, organisation et fonctionnement du Centre National de Réhabilitation des Personnes Handicapées Cardinal Paul Emile LEGER,

DECRETE :

Article 1^{er}.- Monsieur **MANGA Alexandre** est, à compter de la date de signature du présent décret, nommé Directeur Général du Centre National de Réhabilitation des Personnes Handicapées Cardinal Paul Emile LEGER (CNRPH).

Article 2.- L'intéressé aura droit aux avantages de toute nature prévus par la réglementation en vigueur.

Article 3.- Le présent décret sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais./-

YAOUNDE, le 18 JUIN 2018

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

